

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

PREFECTURE DE MEIGANGA

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES

DECISION PREFECTORALE N° 047 /DP/H.51/SAEF DU 2 JUIL 2026
Portant attribution d'une lettre-commande dans le Département du Mbéré.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBERE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur **RIBOUEM A MOUNGAM Louis Florent**, aux fonctions de Préfet du Département du Mbéré ;
Vu l'arrêté n°205/A/MINMAP du 03 juin 2018 portant création des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
Vu la Décision Préfectorale n°109/DP/H.51/SAEF du 22 septembre 2023 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré ;
Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois des Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Sur proposition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La lettre-commande objet du dossier de consultation ouvert ci-dessous désignée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N°	Désignation	Attributaire	Montant	Délai d'exécution
01	N°003/DC/R-AD/D-MB/CDPM/2026 du 19 juin 2026 pour les travaux de construction de la clôture de la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie, suivant autorisation de gré à gré n°03276-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du 05 mai 2026	ETS MAMAN-NOUR SERVICES.	24.999.439 FCFA	Quatre (04) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- PM/YDE
- DG/ARMP/YDE
- GRA/AD/NDERE
- ARMP/AD/NDERE
- DRMINMAP/AD
- DDEE/MB/MGA
- PDT/CDPM/MB/MGA
- CFD/MB/MGA
- DOS
- CHRONO/ARCHIVES

Meiganga, le **2 JUL 2026**

LE PREFET,
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Abouemà Moungam Louis Floren
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL